



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du 17 septembre 2015

Présents : M. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Philippe LEGOUX, Sophie JUELLE, Florence ENCINAS, Priscilla ARVIN-BEROD, Stéphanie PERNOD, Jean-Claude DESRUES.

ABSENTS excusés : Franck PRADEL qui donne pouvoir à Mme Solange COOKE, Jessica BRETON qui donne pouvoir à Florence ENCINAS, Jean LABROUSSE qui donne pouvoir à Yann JACCAZ.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil et, ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Monsieur JACCAZ Jean-Paul a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

APPROBATION DU PROCE-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 JUILLET 2015

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 9 juillet 2015, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 9 juillet 2015 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DE LA SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2015

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION

DE MONSIEUR LE MAIRE

Chapitre administration – finances

1- Subvention au Comité des Fêtes

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a prévu, au budget 2015, une ligne de crédit de 10 000 euros en faveur du Comité des Fêtes si les conditions météorologiques s'avéraient défavorables lors des Médiévales du Pratz. Le facteur météo joue, en effet, sur les recettes de

l'association et peut mettre en péril l'équilibre de la structure et la pérennité de l'événement. Cette année, des orages sont venus perturber la fête. Le Comité des Fêtes a chiffré son déficit à 4 500 euros. Les élus sont donc invités à approuver une subvention de ce montant, qui annule et remplace la somme provisionnée de 10 000 euros.

Proposition approuvée à l'unanimité

2- Etats de non valeur

Monsieur Claude JOND explique que la Trésorerie Principale de Sallanches demande l'annulation de 3 titres jugés irrécouvrables. Ils concernent des secours sur pistes réalisés pour des étrangers pour lesquels la Trésorerie n'a plus de moyen de recours. Cela représente 1017 euros.

Approuvé à l'unanimité

3- Demande de subvention pour travaux de neige de culture

Monsieur le Maire rappelle que la commune mène, avec Labellemontagne, un projet de création de retenue collinaire ainsi qu'une nouvelle alimentation en eau pour le réseau de neige de culture en pompant dans la nappe phréatique (au lieu de dépendre uniquement de la rivière comme c'est le cas actuellement), deux dispositifs qui sécuriseront la fabrication de neige dans les années à venir.

Un puits sera équipé cet hiver afin de réaliser des essais de pompage durant les vacances scolaires d'hiver, essais qui sont demandés par la Préfecture afin d'étudier l'impact du prélèvement sur la station de pompage de l'eau potable du Marais. L'opération coûtera environ 70 000 euros. Elle sera menée par la commune et refacturée à Labellemontagne.

La Municipalité pourra alors, au printemps, déposer ses demandes d'autorisations définitives pour le pompage dans la nappe puis pour réaliser le lac. L'avis de l'Etat pour ces projets devrait donc être connus courant 2016. La mairie pourra alors finaliser les négociations foncières avec les propriétaires et lancer une procédure de Déclaration d'Utilité Publique si d'éventuelles expropriations s'avéraient nécessaires. En cas de DUP, Monsieur le Maire estime que les travaux ne pourront pas commencer, au mieux, avant 2018.

Pour l'heure, il invite les élus à l'autoriser à demander des subventions auprès du Conseil Départemental pour les projets de pompage et de retenue collinaire (travaux estimés à 1,879 M€). Le Département aide, en effet, les collectivités dans leurs investissements en neige de culture, avec un plafond de 600 000 euros.

Demande approuvée à l'unanimité

Arrivée de Mme Florence Encinas à 20h25

4- Modification du temps de travail

Mme Solange Cooke expose que la hausse de fréquentation de la cantine nécessite un agent supplémentaire à la surveillance de la cour le midi. Cela correspond, pour cet agent communal, à une heure de travail hebdomadaire supplémentaire (en temps annualisé). Il y a, en effet, une recrudescence des inscriptions (70 enfants hors saison et une pointe prévue à 90 enfants durant l'hiver) alors que le nombre d'enfants scolarisés à Praz-sur-Arly est lui aussi en augmentation (101 enfants, soit 4,3% de hausse).

Monsieur Philippe LEGOUX demande comment s'est passée la rentrée scolaire. Mme Solange COOKE répond que la rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions. La nouvelle organisation des inscriptions aux temps d'activités périscolaires (les enfants peuvent maintenant choisir leurs activités, en fonction de la place) a demandé quelques adaptations mais tout fonctionne bien

dorénavant. Les enfants comme le personnel sont aussi très contents des repas de la cantine qu'ils jugent encore meilleurs qu'auparavant avec le nouveau fournisseur Les Hôpitaux du Mont-Blanc. 30% des denrées sont issues de l'agriculture biologique et les plats sont plus copieux.

Approuvé à l'unanimité

5- Solde pour La Part de Rêve

Mme Solange COOKE explique que l'ancien délégataire de la crèche, la société La Part de Rêve, qui a terminé son contrat avec la commune fin 2014, doit encore les loyers de l'an passé (18 083,71€) et que, en parallèle, la mairie doit lui verser encore des subventions d'équilibre tel que prévu dans la Délégation de Service Public (18 244,81€). Afin de solder les comptes, la Trésorerie de Sallanches a accepté de ne verser que la différence, par mesure de simplification, soit 161,10€.

Approuvé à l'unanimité

6- Création d'une régie de recette pour les structures « petite enfance »

Mme Solange COOKE expose que la Trésorerie de Sallanches estime que les montants encaissés par les deux crèches deviennent importants et qu'il convient de créer une régie de recette spécifique.

Approuvé à l'unanimité

7- Création d'un poste d'éducateur jeunes enfants

Mme Solange COOKE rappelle qu'un agent travaillant à la crèche et titulaire d'un contrat à l'année vient de quitter ses fonctions. La mairie doit donc recruter un nouvel agent pour le remplacer. La personne qui a été retenue pour le poste dispose d'un diplôme supérieur, celui d'éducateur jeunes enfants. Il convient donc de créer ce poste au sein de la mairie.

Approuvé à l'unanimité

8- Plan de financement définitif pour travaux d'éclairage public

M. Jean-Paul JACCAZ présente le plan de financement définitif proposé par le SYANE pour les travaux de rénovation de l'éclairage, notamment des coffrets électriques, effectués en 2013. Le bilan financier du SYANE montre que le coût du chantier est inférieur de presque 1 000€ au prévisionnel. Le Conseil Municipal doit donc adopter le plan afin de rembourser au SYANE la participation communale, soit 18 876,02€.

Approuvé à l'unanimité

9- Délégation générale donnée au maire pour défendre tous les contentieux

M. Pierre BESSY explique qu'il convient, à la demande de l'avocat de la commune, de modifier la délibération prise en début de mandat pour permettre au maire de défendre tous les contentieux engagés contre la Commune sans qu'il soit nécessaire de voter l'action en défense en Conseil Municipal chaque fois qu'un contentieux survient.

Approuvé à l'unanimité

Chapitre Foncier

10- Demande d'autorisation de défrichement pour le stade de slalom

Monsieur le Maire demande que la délibération prise le 13 mars dernier soit annulée et remplacée par une nouvelle délibération. Il s'agit de l'autoriser à déposer une demande de défrichement

auprès de la DDT pour réaliser le stade de slalom aux lieudits « Les Béronds » et « Le Mans ». Or, de nouvelles parcelles ont été intégrées au projet, d'où la nécessité de prendre une nouvelle délibération. Monsieur le Maire précise, par ailleurs, que le dossier de servitudes de piste permettant de réaliser ce projet, a été présenté à la Préfecture pour avis ce mois-ci.

Approuvé à l'unanimité

11- Vente emprise cadastrée Section A n°3478P

Délibération reportée

12- Autorisation et création de servitude parcelles section B N°2359 et 2357

M. Jean-Paul JACCAZ explique que la commune doit déplacer le réseau d'eaux pluviales sur ces parcelles situées aux Nards en raison d'un permis de construire délivré. Le réseau gêne l'implantation de la construction. Il est situé sur une parcelle privée sans servitude. Le propriétaire (SCI Plein Horizon 2020) autorise la commune à déplacer ce réseau tout en le maintenant sur ces parcelles privées. Cette fois, une servitude sera entérinée par acte notarié afin de pérenniser ce réseau.

Approuvé à l'unanimité

13- Prescription du Règlement Local de Publicité (RLP)

M. Philippe LEGOUX propose au Conseil Municipal de lancer la procédure de création d'un Règlement Local de Publicité. Cela permettrait d'avoir des enseignes, pré-enseignes et publicités plus harmonieuses sur le territoire communal - au moment où la commune investit justement dans l'amélioration de son centre village - et d'offrir aux entreprises des documents de travail et des règles plus claires. M. LEGOUX explique qu'actuellement, c'est le Code de l'Environnement qui fait foi. Ce RLP permettrait d'être plus sévère ou plus souple que le Code.

Afin de réaliser ce RLP, la mairie a dû, au préalable, faire, en août, un état des lieux des enseignes, pré-enseignes et publicités à Praz-sur-Arly. Il faut dorénavant organiser une réunion publique et des réunions de travail avec les entreprises pralines dans le cadre d'une concertation publique. Un registre sera aussi mis à disposition auprès des citoyens lorsque le document sera prêt à être consulté.

M. LEGOUX suggère aussi que les autres communes soient contactées afin d'étudier une éventuelle harmonisation des règles à l'échelle intercommunale.

Approuvé à l'unanimité

14- Demande d'accord pour le déclassement d'une emprise route des Grabilles

Monsieur le Maire est sollicité par le propriétaire de parcelles sises route des Grabilles afin de réaliser un échange de foncier. Cette famille a donné à la commune, voici de très nombreuses années, une bande de terrain afin de permettre la réalisation de la route. Cette bande s'est avérée bien plus large que nécessaire. Même en prenant en compte un futur élargissement de la voie, le reliquat restant en Domaine Public est bien supérieur aux besoins de la commune.

Or, le riverain a des difficultés à pouvoir construire sur la parcelle B N°1558 qu'il a conservé car elle est trop étroite. A l'inverse, il possède encore une bande de terrain inutilisable pour lui de l'autre côté de la route.

Il est donc demandé au Conseil Municipal s'il est d'accord pour lancer une procédure de déclassement d'une partie de ce reliquat de terrain communal (environ 120 m2) afin de l'échanger avec la bande restée propriété du riverain de l'autre côté de la route. Si les élus donnent leur accord,

les démarches nécessaires seront lancées en vue de disposer de plans plus précis, indispensables pour le déclassement puis l'échange.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

15- Convention de travaux Plan de Meuret

M. Pierre BESSY rappelle que les travaux menés actuellement à Plan de Meuret comprennent le déplacement des réseaux humides. Les parcelles privées A N°722 et 2306 sont concernées par ce chantier. Il est donc nécessaire de signer une convention avec les propriétaires puis de passer un acte notarié de servitude avec eux.

Approuvé à l'unanimité

Chapitre Eau et Assainissement

16- Etat de non valeur

M. Claude JOND explique que la Trésorerie Principale demande l'annulation d'un titre (facture d'eau et d'assainissement) dû par un ancien commerçant ayant fait l'objet d'une liquidation judiciaire. Le solde des créances n'a permis au Trésor Public de ne récupérer que 591,95€ sur les 1633,80€ dus à la commune. La différence doit faire l'objet d'un état de non valeur.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Acquisitions foncières pour le réaménagement du centre du village

Monsieur le Maire fait un point sur la démarche d'acquisitions foncières lancée par la mairie ces derniers mois et confiée à l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Haute-Savoie. L'EPF et la mairie ont été convoqués par le juge-commissaire du TGI de Bonneville le 7 septembre afin que l'EPF présente son offre d'achat pour l'hôtel des 4 As et le terrain adjacent (appartenant à la SCI Thesaura) dans le cadre d'une liquidation judiciaire. Le juge a annoncé que son avis devrait être rendu le 30 septembre.

La mairie a également récupéré les clés du chalet Bouvet durant le mois d'août. Elle dispose dorénavant du bien.

Enfin, les négociations se poursuivent avec les autres propriétaires. L'EPF espère régler à l'amiable les acquisitions mais s'inquiète notamment du cas de l'ancien hôtel du Val d'Arly pour lequel le propriétaire réclame une somme bien supérieure à l'estimation des Domaines. L'EPF a rappelé que sa politique était de s'en tenir aux estimations des Domaines et que cela s'était toujours avéré équilibré. En cas de refus des propriétaires, l'EPF préconise de recourir à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique, ce qui permettrait de requérir, en dernier ressort, à l'expropriation.

Programmes d'accession à la propriété

Monsieur le Maire annonce que le permis de construire pour le programme d'accession sociale (16 logements) déposé par la SA Mont-Blanc au Jorax n'a pas fait l'objet de recours. C'est une bonne nouvelle. Le bailleur social va donc lancer les consultations auprès des entreprises afin d'affiner son prix de construction et débiter la commercialisation durant le premier trimestre 2016.

La mairie, de son côté, prépare le permis d'aménager pour les parcelles communales restantes, au dessus. Cela donnera 7 lots qui seront vendus en accession classique par la mairie à destination de personnes s'installant à l'année dans le village.

Le permis d'aménager sera déposé dans les semaines à venir afin qu'il soit instruit d'ici la fin de l'année, ce qui permettrait de faire coïncider la commercialisation de ces lots avec celle de la SA Mont-Blanc.

Cela fera un total de 23 nouveaux logements pour les habitants entre 2017 et 2018 dans ce secteur.

Troc Vert et concours des maisons fleuries

Monsieur le maire félicite Florence Encinas et Pierre Bessy pour la belle organisation qu'ils ont proposée pour le Troc Vert qui a accueilli plus de 250 personnes le dimanche 6 septembre. Il faut aussi saluer la réussite du Concours des Maisons Fleuries. Florence Encinas espérait 40 inscrits (contre 26 l'an dernier) et elle a remporté son pari. Mme Florence ENCINAS espère dorénavant 50 inscrits l'an prochain et se dit ravie du succès de cette année. Le Troc Vert a été un véritable lieu de rencontres. Des amitiés et des groupes informels se sont créés entre des Pralins et des Demi-quartelains qui se sont déjà revus depuis.

Mme Stéphanie PERNOD suggère qu'un concours de créations à base de végétaux soit organisée l'an prochain.

M. Pierre BESSY explique que la mairie lance une nouvelle initiative cet automne, celle de la récupération des plantes vivaces des jardinières communales. Jusqu'à présent, elles étaient jetées avec les autres fleurs en fin de saison car la mairie ne dispose pas de lieux pour les conserver et les préserver l'hiver. Cette année, il a donc été décidé de faire un appel aux Pralins durant le Troc Vert. Les habitants pourront récupérer des plantes gratuitement, lors d'une journée à définir. Pour participer, il faut s'inscrire en mairie.

Centre éducatif et ludique sur la valorisation des déchets

M. Pierre BESSY présente le CIEL (Centre d'Immersion Educatif et Ludique) de Bellegarde-sur-Valserine, qu'il a visité aujourd'hui. Il explique que ce « fac similé » de l'usine de tri et de traitement des déchets est un site passionnant à visiter. Moderne, interactif, il permet aux adultes et aux enfants de découvrir durant une visite gratuite de 2 heures comment sont triés et retraités nos déchets. Il conseille à tous la découverte du site et suggère qu'une sortie scolaire y soit organisée.

Prochains rendez-vous de la Municipalité

- Inauguration du Lieu d'Accueil Parents Enfants à la crèche ce mardi 22 septembre à 11h
- Séance publique du Conseil Municipal le jeudi 15 octobre à 20h

Monsieur le Maire constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 21 h 30.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 20 septembre 2015 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 17 septembre 2015.

Signé : Jean-Paul JACCAZ, Secrétaire de séance.

Vu pour être affiché le
Général des Collectivités Territoriales.

conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code

Le Maire, Yann JACCAZ